



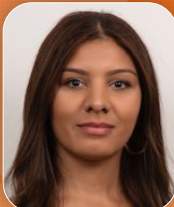
Juan-Antonio GONZALEZ  
06 67 24 54 97



Sophie CREPEAUX  
06 98 54 95 03



Stéphanie BOUKOBZA  
07 86 23 54 74



Anissa LAIDOUNI  
07 71 54 87 22



Claudine OMS  
07 61 41 04 82

Vos Elus vous informent de  
**Ce qui change en août 2024.**



## EPARGNE SALARIALE :

### 3 NOUVEAUX CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ DES FONDs

Si vous disposez d'un plan d'épargne entreprise (PEE), vous pouvez demander **depuis le 7 juillet 2024** un déblocage anticipé des fonds qui s'y trouvent :

- ◆ lorsque vous êtes **proche aidant**, ou lorsque votre époux (se) ou partenaire de Pacs l'est,
- ◆ pour financer la **rénovation énergétique de votre résidence principale** (isolation thermique de la toiture ou des murs donnant sur l'extérieur, installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable...),
- ◆ pour **acheter un véhicule propre**, autrement dit un véhicule qui utilise l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie (s'il s'agit d'un vélo à assistance électrique, vous devez impérativement l'acheter neuf).

- ★ Pour récupérer les fonds présents sur votre plan d'épargne entreprise avant le délai de 5 ans qui s'applique d'ordinaire, vous devez effectuer une demande auprès de l'organisme qui gère le dispositif pour votre entreprise.

Cette demande doit être effectuée :

- **au maximum 6 mois après** l'achat du véhicule propre ou la réception de la première facture établie par l'entreprise réalisant vos travaux de rénovation énergétique,
- **à tout moment** si le déblocage anticipé est lié à une activité de proche aidant.

- ★ Vous devez joindre à votre demande un justificatif de l'événement qui permet ce déblocage anticipé (bon de commande ou facture du nouveau véhicule propre, facture des travaux d'isolation thermique...).

#### À noter

Il était déjà possible de demander un **déblocage anticipé** des sommes présentes sur un PEE en cas notamment de :

- mariage ou conclusion d'un Pacs
- naissance ou adoption d'un 3<sup>e</sup> enfant
- divorce, séparation ou dissolution d'un Pacs, avec la garde d'au moins un enfant
- violences conjugales commises contre vous
- création ou reprise d'une entreprise (par vous-même, votre époux(se), votre partenaire de Pacs ou un de vos enfants)
- acquisition ou agrandissement de votre résidence principale (avec dans le deuxième cas la création d'une surface habitable supplémentaire)
- Surendettement

Vous avez des questions ?

**CONTACTEZ-NOUS.**



## LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP)

Le taux de rémunération du LEP avait été fixé à 5 % pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2024.

**Depuis le 1<sup>er</sup> août 2024 et jusqu'au 31 janvier 2025, il passe à 4 %.**

Rappel :

- \* Le plafond du livret d'épargne populaire est fixé à 10 000 € depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023.
- \* Le LEP est soumis à un **plafond de revenus** révisé annuellement.

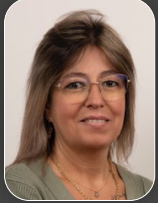
➡ Pour consulter la page des informations à connaître, **c'est ici.**





Cfdt:

BNP PARIBAS



Brigitte  
MARQUES  
DE ALMEIDA



Margot  
LE BORGNE



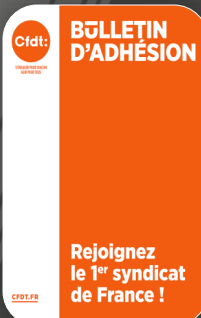
Nadia  
TEIXEIRA



Mohamed  
FARES



Samia  
BAITARI



## L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Pour la rentrée 2024, le **versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)**, aide pour faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire (fournitures scolaires, matériel, vêtements ...), **interviendra à partir du 20 août en métropole.**

L'allocation de rentrée scolaire (ARS), conditionnée aux [ressources du foyer](#), s'adresse aux parents ayant des enfants de **6 à 18 ans** qui sont scolarisés dans un établissement public ou privé, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé.

Pour en bénéficier, ce sont les ressources à **N-2** qui sont prises en compte, soit les ressources 2022 du foyer en ce qui concerne l'ARS de la rentrée 2024.

[Le montant](#) qui vous est versé pour la rentrée 2024 dépend de l'âge de l'enfant au 31 décembre 2023 et de son niveau de scolarisation.

- Pour avoir les informations en fonction de votre situation, [cliquez ici](#).
- Quelles démarches effectuer pour obtenir l'ARS ? [Cliquez ici](#).

### Rappel

- Vous pouvez bénéficier de 2 heures d'absence rémunérée pour accompagner votre ou vos enfants en classe le jour de la rentrée, de la première année de sa scolarité jusqu'à l'entrée en 6ème incluse.
- Cette disposition est prévue par l'accord d'entreprise sur la diversité.
- L'accord de votre manager est requis préalablement.



## SECURISATION DES DÉMARCHES EN LIGNE

Pour vous authentifier sur **FranceConnect+** lors de vos démarches en ligne les plus sensibles, vous pouvez depuis le 11 juillet 2024 utiliser **France Identité**. Il faut disposer d'une nouvelle carte nationale d'identité (format carte bancaire) et d'une identité numérique renforcée.

- ◇ [FranceConnect+](#) est le portail d'accès à vos démarches en ligne impliquant le traitement de données sensibles.

Pour vous authentifier via FranceConnect+, vous devez utiliser votre identité numérique qui permet de prouver que vous êtes bien à l'origine de la démarche en ligne.

Il existe **deux types d'identités numériques** :

- ◇ [l'identité numérique La Poste](#)
- ◇ [France Identité](#) (disponible depuis le 11 juillet 2024)

## CHEQUE ÉNERGIE 2024

Les ménages dont la situation a évolué en 2022 et qui n'ont pas reçu de chèque énergie peuvent faire une demande sur un portail dédié ouvert depuis le 4 juillet.

Pour les ménages éligibles au dispositif cette année au titre de leur situation en 2022 (revenus déclarés à l'administration fiscale en 2023 et composition du ménage), et qui n'étaient pas éligibles l'année dernière,

⇒ un portail a été mis en place depuis le 4 juillet 2024 pour leur permettre de demander le chèque énergie.

Cela concerne notamment :

- les jeunes qui sont entrés dans la vie active (primo-déclarants)
- les ménages dont les revenus ont baissé entre 2021 et 2022
- les ménages qui ont connu une naissance en 2022



⇒ Le portail de demande du chèque énergie est disponible via le site [chèque énergie 2024](#) jusqu'en décembre 2024.

⇒ Vous pouvez vérifier votre éligibilité au dispositif [grâce à ce simulateur](#).

Contactez vos élus Cfdt // Mail : [PARIS IRP CFDT IDF OUEST](#)